



Bulletin Officiel

N° 5732 Mercredi 14 Novembre 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 2

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 » 3-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - 8-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE 14-20

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 21-24

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH - 25

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

26-27

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

- SICAV AMEN
- AMEN PREMIERE SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

- CARTHAGE CEMENT

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« CIL 2018-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5 Millions** de Dinars susceptible d'être porté à **15 Millions** de Dinars ;
- Durée : **5 ans** ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2018-1 »

Montant : 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»**

**De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018**.

Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3-Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

Nature des titres : Titres de créance

- Suite -

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire Subordonné
« TL 2018 Subordonné »**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Catégorie A : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Catégorie B : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné «**TL 2018 subordonné**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «TL 2018 subordonné» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« UNIFACTOR 2018 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant : 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES

Siège social : 5, Rue 8610 ZI Charguia 1 – 2035- Tunis Carthage-

La Société d'Articles Hygiéniques (SAH) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 19/10/2018 a décidé d'augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves de **3 174 692 dinars** et ce, par l'émission de **3 174 692 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune, à raison d'Une (01) action nouvelle pour Dix huit (18) actions anciennes avec (17) rompus.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera ainsi de **57 144 473 dinars** à **60 319 165 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

- ✓ Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en bourse :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **03/12/2018**.
- ✓ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **03/12/2018**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 17 droits d'attribution rompus.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **03/12/2018**.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	177,804	177,827		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	120,945	120,963		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	102,953	102,966		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	106,049	106,066		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	106,347	106,362		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	-	100,494	100,510		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,864	15,866		
8 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	115,957	115,969		
9 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,132	1,132		
10 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	104,693	104,708		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
11 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,632	1,633		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
12 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,999	43,004		
13 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	58,072	58,078		
14 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,728	126,611		
15 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,172	119,816		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
16 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,832	151,111		
17 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	563,056	560,630		
18 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	128,969	128,834		
19 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	134,925	135,041		
20 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	132,734	132,862		
21 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	111,184	111,501		
22 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	117,705	117,435		
23 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	171,812	171,156		
24 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,355	97,960		
25 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,461	108,375		
26 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	169,363	168,628		
27 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	148,268	147,586		
28 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	109,368	109,506		
29 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	119,160	118,980		
30 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,242	23,135		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2263,204	2261,402		
32 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	130,721	129,804		
33 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,303	163,231		
34 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	194,156	193,425		
35 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,666	18,543		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	en dissolution	en dissolution		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,853	2,850		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,471	2,469		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,232	1,226		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,159	1,159		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,164	1,164		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,157	1,158		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	125,117	124,953		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,861	126,621		
45 FCP MOUSSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1116,063	1113,761		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,464	11,403		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,811	10,738		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	108,708	108,722
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,829	102,839
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	105,086	105,100
51 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	103,141	103,156
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	104,679	104,695
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	107,357	107,405
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	105,141	105,157
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,820	101,832
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,578	103,588
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	104,729	104,745
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	103,452	103,465
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	107,360	107,377
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	105,155	105,167
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,851	103,861
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	103,326	103,341
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	104,463	104,474
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	103,165	103,181
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	104,174	104,198
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	105,528	105,541
67 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	103,204	103,219
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	103,077	103,091
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	105,724	105,753
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	102,574	102,585

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,647	10,649
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	103,589	103,600
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	103,942	103,958
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	105,107	105,121
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,446	10,448
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
76	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	100,265	100,338
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	60,035	59,771
78	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	102,647	102,201
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,592	18,573
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	311,070	310,595
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,319	30,282
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2459,490	2451,671
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,193	77,163
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,581	57,568
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	117,991	117,946
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,981	103,894
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,797	10,798
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,468	11,443
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	14,780	14,759
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,132	14,071
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,242	16,145
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,990	13,929
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	158,946	158,540
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	148,200	147,929
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	8,964	8,946
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	124,542	124,449
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	88,377	87,854
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	90,681	90,114
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	99,368	99,466
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	110,751	110,626
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	96,487	96,485
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,280	10,242
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,351	101,047
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	163,977	163,306
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	112,142	112,559
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	111,455	111,323
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	122,346	121,766
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	206,263	206,844
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	187,935	187,536
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,890	163,723
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,279	23,645
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	148,343	146,794
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	130,292	128,240
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9260,148	9214,328
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	77,308	77,161
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1056,468	1052,258
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6042,553	6015,358
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5278,436	5242,676
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	93,852	92,832
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	-	-	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	121,025	120,878
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 104,108	12 062,623

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « CITY CARS », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennachim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 73.394.814 DT et un résultat de la période de 2.173.659 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 30 septembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 septembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 septembre 2018 19,53% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,47% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 59.035.890 DT au 30 septembre 2018, et représente une quote-part de 80,44% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,44% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>59 035 890,403</u>	<u>33 316 612,500</u>	<u>33 109 275,403</u>
	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	1 002 921,560	12 273,300	1 555,387
a-				
b-	Obligations et valeurs assimilées	58 032 968,843	33 304 339,200	33 107 720,016
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>14 337 258,941</u>	<u>8 162 643,883</u>	<u>9 140 473,003</u>
a-	Placements monétaires	0,000	0,000	493 523,263
3.2				
b-	Disponibilités	14 337 258,941	8 162 643,883	8 646 949,740
3.3				
AC4	<u>Autres actifs</u>	21 664,738	5 299,485	8 099,534
3.4				
TOTAL ACTIF		73 394 814,082	41 484 555,868	42 257 847,940
<u>PASSIF</u>				
PA1	<u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
3.5				
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>97 908,918</u>	<u>97 688,118</u>	<u>90 160,072</u>
3.6				
a-	Opérateurs créditeurs	97 908,918	97 688,118	90 160,072
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>82 866,723</u>	<u>135 324,290</u>	<u>33 805,553</u>
3.7				
a-	Autres créditeurs divers	82 866,723	135 324,290	33 805,553
TOTAL PASSIF		180 775,641	233 012,408	123 965,625
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	<u>Capital</u>	67 916 113,842	38 415 983,241	40 461 046,751
3.8				
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	<u>5 297 924,599</u>	<u>2 835 560,219</u>	<u>1 672 835,564</u>
3.9				
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	2 822 387,983	1 529 474,660	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	2 475 536,616	1 306 085,559	1 672 835,564
ACTIF NET		73 214 038,441	41 251 543,460	42 133 882,315
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		73 394 814,082	41 484 555,868	42 257 847,940

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.10</u>	<u>790 462,367</u>	<u>2 531 842,236</u>	<u>415 311,093</u>	<u>1 590 253,353</u>	<u>1 984 292,299</u>
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.11</u>	<u>211 150,843</u>	<u>568 703,043</u>	<u>89 221,595</u>	<u>288 403,429</u>	<u>393 247,088</u>
	Total des revenus des placements		<u>1 001 613,210</u>	<u>3 100 545,279</u>	<u>504 532,688</u>	<u>1 878 656,782</u>	<u>2 377 539,387</u>
CH 3	<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.12</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 245,771</u>	<u>-6 151,722</u>	<u>-6 151,722</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.13</u>	<u>-169 942,180</u>	<u>-482 272,672</u>	<u>-89 653,367</u>	<u>-301 713,524</u>	<u>-391 426,563</u>
	Revenu net des placements		<u>831 671,030</u>	<u>2 618 272,607</u>	<u>411 633,550</u>	<u>1 570 791,536</u>	<u>1 979 961,102</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>3.14</u>	<u>-30 447,719</u>	<u>-80 703,524</u>	<u>-52 419,845</u>	<u>-155 454,560</u>	<u>-217 826,292</u>
	Résultat d'exploitation		<u>801 223,311</u>	<u>2 537 569,083</u>	<u>359 213,705</u>	<u>1 415 336,976</u>	<u>1 762 134,810</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-108 100,662</u>	<u>-62 032,467</u>	<u>-25 526,009</u>	<u>-109 251,417</u>	<u>-89 299,246</u>
	Sommes capitalisables de la période		<u>693 122,649</u>	<u>2 475 536,616</u>	<u>333 687,696</u>	<u>1 306 085,559</u>	<u>1 672 835,564</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>108 100,662</u>	<u>62 032,467</u>	<u>25 526,009</u>	<u>109 251,417</u>	<u>89 299,246</u>
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>36 340,908</u>	<u>29 870,331</u>	<u>-1 226,931</u>	<u>8 288,600</u>	<u>12 570,687</u>
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-46 686,007</u>	<u>-393 633,744</u>	<u>-5,793</u>	<u>-220 232,387</u>	<u>-222 113,117</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-2,424</u>	<u>-146,382</u>	<u>-12,409</u>	<u>-21,415</u>	<u>-32,285</u>
	Résultat net de la période		<u>790 875,788</u>	<u>2 173 659,288</u>	<u>357 968,572</u>	<u>1 203 371,774</u>	<u>1 552 560,095</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	790 875,788	2 173 659,288	357 968,572	1 203 371,774	1 552 560,095
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	801 223,311	2 537 569,083	359 213,705	1 415 336,976	1 762 134,810
b- <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	36 340,908	29 870,331	-1 226,931	8 288,600	12 570,687
c- <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	-46 686,007	-393 633,744	-5,793	-220 232,387	-222 113,117
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	-2,424	-146,382	-12,409	-21,415	-32,285
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	-3 975 896,559	28 906 496,838	63 901,827	-10 812 412,741	-10 279 262,207
a- <u>Souscriptions</u>	3 060 205,542	56 059 666,902	6 461 701,645	20 142 780,090	31 507 191,647
<u>Capital*</u>	2 868 018,438	53 549 142,193	6 084 167,671	19 140 903,795	29 744 248,645
<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	-14 351,846	-42 627,758	-4 207,550	34 885,988	-37 547,829
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	206 538,950	2 553 152,467	381 741,524	966 990,307	1 800 490,831
b- <u>Rachats</u>	-7 036 102,101	-27 153 170,064	-6 397 799,818	-30 955 192,831	-41 786 453,854
<u>Capital**</u>	-6 600 381,588	-25 746 073,926	-6 019 901,696	-29 386 245,042	-39 492 697,585
<u>Régularisation des sommes non capitalisables**</u>	32 916,707	58 536,377	-26 828,260	-87 594,118	-18 501,907
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	-468 637,220	-1 465 632,515	-404 726,382	-1 481 353,671	-2 275 254,362
Variation de l'actif net	-3 185 020,771	31 080 156,126	421 870,399	-9 609 040,967	-8 726 702,112
AN4 <u>Actif net</u>					
a- <u>En début de période</u>	76 399 059,212	42 133 882,315	40 829 673,061	50 860 584,427	50 860 584,427
b- <u>En fin de période</u>	73 214 038,441	73 214 038,441	41 251 543,460	41 251 543,460	42 133 882,315
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
a- <u>En début de période</u>	1 803 942	1 013 791	999 270	1 266 050	1 266 050
b- <u>En fin de période</u>	1 710 424	1 710 424	1 000 933	1 000 933	1 013 791
Valeur liquidative	42,804	42,804	41,213	41,213	41,560
Taux de rendement annualisé	4,24%	4,00%	3,43%	3,46%	3,46%
AN6					

*Un reclassement de 647 713,171 DT à été effectué pour les trois trimestres de 2017 afin de corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

**Un reclassement de 994 407,458 DT à été effectué pour les trois trimestres de 2017 afin de corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 30-09-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2018 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à la date d'arrêté de la situation pour les titres OPCVM.

2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 002 921,560
Obligations et Valeurs assimilés	2	58 032 968,843
Total		59 035 890,403

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	240	312,350	1 930,320	0,00%
AMEN TRESOR SICAV	8 618	899 977,740	899 977,740	1,23%
FCP AXIS AAA	980	99 963,920	101 013,500	0,14%
Total	9 838	1 000 254,010	1 002 921,560	1,37%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	36 913 309,977
Obligations (b)	21 119 658,866
Total	58 032 968,843

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net
BTA12022020	3 516	3 468 182,400	3 568 740,001	4,87%
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 607 837,500	4,93%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 233 260,274	7,15%
BTA110319	1 700	1 739 168,000	1 741 601,096	2,38%
BTA110319A	1 600	1 600 000,000	1 639 153,973	2,24%
BTA110319B	1 000	1 010 000,000	1 024 471,233	1,40%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 490 837,260	2,04%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 914 185,370	3,98%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 477 323,288	2,02%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 109 643,836	6,98%
BTA13042028	4 000	3 750 000,000	3 850 444,683	5,26%
BTA13042028A	2 500	2 327 500,000	2 390 277,983	3,26%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 911 422,400	2,61%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	954 111,080	1,30%
Total	36 741	36 015 572,900	36 913 309,977	50,42%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	30/09/18	30/09/17
Montant	27 003,493	0,000

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	10 000	800 000,000	840 744,000	1,15%	
ABSUB2016-11	5 000	400 000,000	420 372,000	0,57%	
AB 2009 CA	18 000	719 982,749	720 069,149	0,98%	
AB 2009 CB	13 000	519 990,790	520 073,990	0,71%	
AB 2010	2 000	93 332,001	93 767,201	0,13%	
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	3 733 120,000	3 750 528,000	5,12%	
AB 2012B	9 000	360 000,000	360 806,400	0,49%	
AB 2012B	2 141	85 640,000	85 831,834	0,12%	
ATB 2009/A2	30 000	375 000,000	382 464,000	0,52%	
ATB 2009/A22	20 000	250 000,000	254 965,567	0,35%	
ATB 2009 TB1	5 000	300 000,000	305 024,000	0,42%	
ATB 2009 TB1	10 000	600 000,000	610 048,000	0,83%	
ATL 2015-1	2 000	160 000,000	162 201,600	0,22%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	304 891,200	0,42%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	517 096,000	0,71%	
ATL 2018-1BB	5 000	500 000,000	506 556,000	0,69%	
ATTI LESG 15-2A	4 000	240 000,000	251 340,800	0,34%	
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	300 000,000	305 906,400	0,42%	
ATTILES2015A	7 000	280 000,000	287 554,400	0,39%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	303 516,000	0,41%	
BH 2015AF	50 000	2 000 000,000	2 041 530,065	2,79%	
BTK 2009/B	30 000	600 000,000	619 176,000	0,85%	
CIL 2014/2	5 000	200 000,000	208 128,000	0,28%	
CIL 2015/2	4 000	240 000,000	253 520,000	0,35%	
CIL 2016/1	5 000	300 000,000	306 804,000	0,42%	
CIL 2017-1	5 000	400 000,000	406 396,000	0,56%	
HL 2015/01A	2 000	80 000,000	82 080,000	0,11%	
HL 2015/B	10 000	1 000 000,000	1 053 816,000	1,44%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 032 176,000	1,41%	
HL 2016-2	4 000	400 000,000	421 129,600	0,58%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	416 035,200	0,57%	
SERVICOM16	500	50 000,000	50 278,400	0,07%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	356 941,200	0,49%	
ATTIJ LEASING 2017-1	3 000	300 000,000	314 421,600	0,43%	
TLG 2018-1	2 000	200 000,000	205 358,400	0,28%	
UIB 2012/1A	14 462	413 130,167	428 066,521	0,58%	
UIB 2012/1A2	50 800	1 450 340,000	1 503 809,819	2,05%	
UNIFAC2015A	2 800	168 000,000	173 980,800	0,24%	
UNIFAC2015B1	4 200	252 000,000	262 254,720	0,36%	
TOTAL	446 403	20 620 535,707	21 119 658,866	28,85%	

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 30/09/2018.

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2018 à 14.337.258,941 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	4 650 000,000	4 699 122,563	6,42%
Avoirs en banque		9 638 136,378	13,16%
TOTAL	4 650 000,000	14 337 258,941	19,58%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
OPT230818-111018	AMEN BANK	23/08/2018-11/10/2018*	151 379,441	2,8%-6% **
PLACT091018	AMEN BANK	09/10/2018	1 019 196,493	7,82%
PLACT111218	AMEN BANK	11/12/2018	1 003 485,589	8,37%
PLACT281118	AMEN BANK	28/11/2018	1 508 805,698	8,37%
PLACT301018	AMEN BANK	30/10/2018	1 016 255,342	8,15%
TOTAL			4 699 122,563	

* il s'agit des échéances minimales et maximales des placements Optimax.

** il s'agit des taux minimaux et maximaux des placements Optimax.

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/09/2018 21.664,738 DT contre 5.299,485 DT au 30/09/2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Intérêts courus sur comptes rémunérés	9 736,788	5 299,485	8 099,534
RS sur obligations	11 927,950	0,000	0,000
Total	21 664,738	5 299,485	8 099,534

3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2018.

3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Gestionnaire	11 221,066	6 977,622	7 068,133
Dépositaire	86 687,852	90 710,496	83 091,939
Total	97 908,918	97 688,118	90 160,072

3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Etat	920,828	920,828	920,828
Retenue à la source	57 515,811	350,109	5 705,440
Intérêt Emetteur reçu d'avance	0,000	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	17 100,000	23 894,685	20 809,598
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0,000	103 834,241	0,000
TCL	1 315,338	0,000	0,000
CMF	6 014,746	3 488,811	3 534,071
Total	82 866,723	135 324,290	33 805,553

3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 s'élève à 31.080.156,126 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital 27 455 067,091

Variation de la part du revenu 3 625 089,035

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2017 (1)	40 461 046,751
Variation de la part du capital (2)	27 455 067,091
Souscriptions	53 549 142,193
Rachats	-25 746 073,926
Frais de négociation de titres	-146,382
VDE/act.cote	1 617,970
VDE/titres.Etat	-50 568,000
VDE / titres OPCVM	1 049,580
+/-V réalisée emp.société	-1 558,664
+/- V réal/act.cote	11,250
+/- V réal/titres Etat	-85 263,818
+/- V réal/ titres OPCVM	-306 822,512
+/- V report/act.cote	-1 243,037
+/- V report/titres Etat	79 013,818
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu.Dessommes non cap.(souscription)	-42 627,758
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	58 536,377
Capital au 30-09-2018 (1)+(2)	67 916 113,842

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	1 149 552,419	-405 111,947	-385 464,285
Résultat d'exploitation	2 537 569,083	1 415 336,976	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-62 032,467	-109 251,417	-89 299,246
Total	3 625 089,035	900 973,612	1 287 371,279

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	443
Nombre d'actionnaires entrants	41
Nombre d'actionnaires sortants	-61
Nombre d'actionnaires au 30-09-2018	423

3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Sommes capitalisables exercices antérieurs	2 822 387,983	1 529 474,660	0,000
Résultat d'exploitation	2 537 569,083	1 415 336,976	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-62 032,467	-109 251,417	-89 299,246
Total	5 297 924,599	2 835 560,219	1 672 835,564

3.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Dividendes	0,000	379 954,385	600,000	262 692,806	262 692,806
Revenus des obligations	339 086,643	866 661,968	191 133,507	626 638,283	807 949,355
Revenus des BTA	451 375,724	1 285 225,883	223 577,586	700 922,264	913 650,138
Total	790 462,367	2 531 842,236	415 311,093	1 590 253,353	1 984 292,299

3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements en compte courant à terme	89 328,021	296 629,545	64 327,014	251 678,596	321 530,859
Revenus des Certificats de dépôt	25 337,625	69 097,212	11 952,778	14 094,809	28 873,771
Revenus des Pensions livrées	79 509,627	170 963,428	7 641,803	13 667,719	23 913,477
Revenus du Compte rémunéré	16 975,570	32 012,858	5 300,000	8 962,305	18 928,981
Total	211 150,843	568 703,043	89 221,595	288 403,429	393 247,088

3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	0,000	3 245,771	6 151,722	6 151,722
Total	0,000	0,000	3 245,771	6 151,722	6 151,722

3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.15%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST ;

- La rémunération de Amen Bank, composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de :

- 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux en vigueur de 18% pour l'année 2017),
- 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19% pour l'année 2018).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de :

- 0,59% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2017 (taux TVA en vigueur 18%),
- 0,595% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2018 (taux TVA en vigueur 19%),

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	37 462,624	109 929,102	20 947,048	70 493,816	91 454,808
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	7 375,000	22 125,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	125 042,056	350 031,070	61 331,319	209 094,708	270 471,755
Total	169 942,180	482 272,672	89 653,367	301 713,524	391 426,563

3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	18 729,300	54 962,533	10 473,529	35 244,565	45 725,066
Sces bancaires et assimilés	727,860	2 272,066	473,576	640,569	1 124,240
TCL	2 890,559	7 178,523	1 604,981	5 399,185	6 400,189
Jetons de présence	8 100,000	16 290,402	3 496,000	10 336,000	25 750,913
Contribution exceptionnelle	0,000	0,000	36 371,759	103 834,241	138 825,884*
Total	30 447,719	80 703,524	52 419,845	155 454,560	217 826,292

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette contribution a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 114.854.116 DT et un résultat de la période de 3.851.738 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **AMEN PREMIERE SICAV**, comprenant le bilan au 30 Septembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 septembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 septembre 2018 17,52% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 2,48% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 94.679.896 DT au 30 septembre 2018, et représente une quote-part de 82,43% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 2,43% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017	
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille Titres	3.1	<u>94 679 896,490</u>	<u>143 434 012,624</u>	<u>131 605 692,297</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		202 130,075	5 000 050,578	2 599 964,934
b-	Obligations et valeurs assimilées		94 477 766,415	138 433 962,046	129 005 727,363
AC2	Placements monétaires et disponibilités		<u>20 126 224,153</u>	<u>43 204 308,653</u>	<u>26 915 570,380</u>
a-	Placements monétaires	3.2	0,000	4 976 404,929	991 565,119
b-	Disponibilités	3.3	20 126 224,153	38 227 903,724	25 924 005,261
AC4	Autres actifs	3.4	47 995,025	64 108,598	34 428,916
TOTAL ACTIF			114 854 115,668	186 702 429,875	158 555 691,593
<u>PASSIF</u>					
PA1	Dettes sur Opérations de Pensions Livrées	3.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	Opérateurs créditeurs	3.6	<u>235 641,703</u>	<u>644 319,002</u>	<u>345 025,119</u>
a-	Opérateurs créditeurs		235 641,703	644 319,002	345 025,119
PA3	Autres créditeurs divers	3.7	<u>185 590,324</u>	<u>472 260,633</u>	<u>133 688,508</u>
a-	Autres créditeurs divers		185 590,324	472 260,633	133 688,508
TOTAL PASSIF			421 232,027	1 116 579,635	478 713,627
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	3.8	110 676 313,844	180 414 424,138	152 430 466,794
CP2	Sommes distribuables	3.9	<u>3 756 569,797</u>	<u>5 171 426,102</u>	<u>5 646 511,172</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		571,645	638,835	539,568
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 755 998,152	5 170 787,267	5 645 971,604
ACTIF NET			114 432 883,641	185 585 850,240	158 076 977,966
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			114 854 115,668	186 702 429,875	158 555 691,593

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.1</u>	<u>1 267 003,977</u>	<u>4 420 981,712</u>	<u>1 710 629,409</u>	<u>5 831 694,677</u>	<u>7 498 837,246</u>
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.2</u>	<u>308 421,054</u>	<u>984 342,527</u>	<u>530 621,457</u>	<u>1 318 824,388</u>	<u>1 832 920,571</u>
Total des revenus des placements		<u>1 575 425,031</u>	<u>5 405 324,239</u>	<u>2 241 250,866</u>	<u>7 150 519,065</u>	<u>9 331 757,817</u>
<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.10</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.11</u>	<u>-266 469,427</u>	<u>-874 895,832</u>	<u>-427 133,836</u>	<u>-1 231 416,445</u>	<u>-1 634 948,086</u>
Revenu net des placements		<u>1 308 955,604</u>	<u>4 530 428,407</u>	<u>1 814 117,030</u>	<u>5 919 102,620</u>	<u>7 696 809,731</u>
<u>Autres charges</u>	<u>3.12</u>	<u>-39 593,557</u>	<u>-134 118,363</u>	<u>-204 990,824</u>	<u>-597 739,331</u>	<u>-821 013,683</u>
Résultat d'exploitation		<u>1 269 362,047</u>	<u>4 396 310,044</u>	<u>1 609 126,206</u>	<u>5 321 363,289</u>	<u>6 875 796,048</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-386 233,488</u>	<u>-640 311,892</u>	<u>-394 496,890</u>	<u>-150 576,022</u>	<u>-1 229 824,444</u>
Sommes distribuables de la période		<u>883 128,559</u>	<u>3 755 998,152</u>	<u>1 214 629,316</u>	<u>5 170 787,267</u>	<u>5 645 971,604</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>386 233,488</u>	<u>640 311,892</u>	<u>394 496,890</u>	<u>150 576,022</u>	<u>1 229 824,444</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>1 943,351</u>	<u>31 581,271</u>	<u>-229 642,000</u>	<u>-75 829,457</u>	<u>-213 881,937</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>55 557,859</u>	<u>-576 011,613</u>	<u>243 710,035</u>	<u>-500 806,006</u>	<u>-293 115,543</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>-141,593</u>	<u>-3,384</u>	<u>-8,329</u>	<u>-38,648</u>
Résultat net de la période		<u>1 326 863,257</u>	<u>3 851 738,109</u>	<u>1 623 190,857</u>	<u>4 744 719,497</u>	<u>6 368 759,920</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>1 326 863,257</u>	<u>3 851 738,109</u>	<u>1 623 190,857</u>	<u>4 744 719,497</u>	<u>6 368 759,920</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>1 269 362,047</u>	<u>4 396 310,044</u>	<u>1 609 126,206</u>	<u>5 321 363,289</u>	<u>6 875 796,048</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>1 943,351</u>	<u>31 581,271</u>	<u>-229 642,000</u>	<u>-75 829,457</u>	<u>-213 881,937</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>55 557,859</u>	<u>-576 011,613</u>	<u>243 710,035</u>	<u>-500 806,006</u>	<u>-293 115,543</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>-141,593</u>	<u>-3,384</u>	<u>-8,329</u>	<u>-38,648</u>
AN2 Distributions de dividendes	<u>0,000</u>	<u>-5 279 278,494</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 127 303,454</u>	<u>-7 127 303,454</u>
AN3 Transactions sur le capital	<u>-12 834 594,425</u>	<u>-42 216 553,940</u>	<u>-14 224 302,926</u>	<u>7 414 445,482</u>	<u>-21 718 467,215</u>
a- Souscriptions	<u>91 469 178,413</u>	<u>406 194 149,922</u>	<u>114 940 766,977</u>	<u>337 255 427,869</u>	<u>465 304 300,402</u>
Capital*	<u>89 339 044,043</u>	<u>392 396 160,924</u>	<u>112 639 026,604</u>	<u>327 246 829,655</u>	<u>451 623 999,357</u>
Régularisation des sommes non distribuables*	<u>-387 131,634</u>	<u>-734 569,183</u>	<u>-358 112,332</u>	<u>-465 286,635</u>	<u>-837 340,196</u>
Régularisation des sommes distribuables	<u>2 517 266,004</u>	<u>14 532 558,181</u>	<u>2 659 852,705</u>	<u>10 473 884,849</u>	<u>14 517 641,241</u>
b- Rachats	<u>-104 303 772,838</u>	<u>-448 410 703,862</u>	<u>-129 165 069,903</u>	<u>-329 840 982,387</u>	<u>-487 022 767,617</u>
Capital**	<u>-101 839 772,247</u>	<u>-433 695 608,414</u>	<u>-126 512 355,975</u>	<u>-320 022 551,907</u>	<u>-472 531 559,052</u>
Régularisation des sommes non distribuables**	<u>439 675,849</u>	<u>824 435,658</u>	<u>401 684,599</u>	<u>478 290,690</u>	<u>928 616,686</u>
Régularisation des sommes distribuables	<u>-2 903 676,440</u>	<u>-15 539 531,106</u>	<u>-3 054 398,527</u>	<u>-10 296 721,170</u>	<u>-15 419 825,251</u>
Variation de l'actif net	<u>-11 507 731,168</u>	<u>-43 644 094,325</u>	<u>-12 601 112,069</u>	<u>5 031 861,525</u>	<u>-22 477 010,749</u>
AN4 Actif net					
a- <u>En début de période</u>	<u>125 940 614,809</u>	<u>158 076 977,966</u>	<u>198 186 962,309</u>	<u>180 553 988,735</u>	<u>180 553 988,735</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>114 432 883,641</u>	<u>114 432 883,641</u>	<u>185 585 850,240</u>	<u>185 585 850,240</u>	<u>158 076 977,966</u>
AN5 Nombre d'actions					
a- <u>En début de période</u>	<u>1 243 297</u>	<u>1 532 910</u>	<u>1 954 184</u>	<u>1 742 594</u>	<u>1 742 594</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 117 584</u>	<u>1 117 584</u>	<u>1 815 047</u>	<u>1 815 047</u>	<u>1 532 910</u>
Valeur liquidative	<u>102,393</u>	<u>102,393</u>	<u>102,248</u>	<u>102,248</u>	<u>103,122</u>
AN6 Taux de rendement annualisé	<u>4,30%</u>	<u>3,83%</u>	<u>3,25%</u>	<u>3,28%</u>	<u>3,29%</u>

*un reclassement de 586 656,542DT a été effectué pour les trois trimestres de 2017 afin de corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

** un reclassement de 573 705,547 DT a été effectué pour les trois trimestres 2017 afin de corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30-09-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2018 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	202 130,075
Obligations	2	53 860 495,420
Bons de trésor assimilable	3	40 617 270,995
Total		94 679 896,490

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net
FCP AXIS AAA	1 961	200 029,844	202 130,075	0,18%
TOTAL	1 961	200 029,844	202 130,075	0,18%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	400 000,000	420 372,000	0,37%	
ABSUB2016-111	5 000	400 000,000	420 372,000	0,37%	
AIL 2015-1	2 000	160 000,000	161 542,400	0,14%	
AB 2009 CA	18 000	719 982,000	720 074,400	0,63%	
AB 2009 CB	13 000	519 987,000	520 074,532	0,45%	
AB 2011-1	20 000	600 000,000	600 400,000	0,52%	
AB 2011-1VAR	20 000	600 000,000	600 464,000	0,52%	
AB 2012B	60 000	2 400 000,000	2 405 376,000	2,10%	
AB 2012BB	10 000	400 000,000	400 896,000	0,35%	
AB 2014	20 000	800 000,000	827 840,000	0,72%	
AB 2014A2	5 000	200 000,000	206 960,000	0,18%	
AB 2008 TA	25 000	833 304,581	849 110,473	0,74%	
AB 2008 TAA	40 000	1 333 293,250	1 358 541,250	1,19%	
AB 2008 TB	15 000	750 000,000	765 300,000	0,67%	
ATB 2007/1	30 000	1 350 000,000	1 379 640,000	1,21%	
ATB 2007/11	15 000	675 000,000	689 820,000	0,60%	
ATB 2009 TB1	5 000	300 000,000	305 024,000	0,27%	
ATL 2011-11	5 000	100 000,000	103 152,000	0,09%	
ATL 2013-2TF	10 000	600 000,000	630 296,000	0,55%	
ATL 2014-1TF	5 000	100 000,000	103 168,000	0,09%	
ATL 2014-3	15 000	600 000,000	623 388,000	0,54%	
ATL 2015-1	3 000	240 000,000	243 302,400	0,21%	
ATL 2016-1 C	7 000	700 000,000	711 412,800	0,62%	

ATL 2017-1	15 000	1 500 000,000	1 551 288,000	1,36%
ATL 2017-1A	5 000	500 000,000	517 096,000	0,45%
ATL 2018-1BB	7 500	750 000,000	759 834,000	0,66%
ATL SUB2017	10 000	1 000 000,000	1 060 600,000	0,93%
ATILESG15-2A	5 000	300 000,000	314 176,000	0,27%
ATTIJ 2017	4 000	320 000,000	326 384,000	0,29%
ATTIJ 2017	10 000	800 000,000	815 960,000	0,71%
ATTLEA2012/1	10 000	200 000,000	203 424,000	0,18%
ATTILES2015A	15 000	600 000,000	616 188,000	0,54%
ATTIJARI LEASING 2018	7 000	700 000,000	713 781,600	0,62%
ATTILES2016C	7 000	700 000,000	708 204,000	0,62%
BATAM 2001(i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
BH 2009	40 000	2 153 837,264	2 222 417,708	1,94%
BNA 2009	10 000	399 990,000	408 369,332	0,36%
BNA 20091	10 000	399 990,000	408 366,000	0,36%
BTE 2009	15 000	150 000,000	150 276,000	0,13%
BTE 20099	15 000	150 000,000	150 276,000	0,13%
BTE 2010	25 000	500 000,000	501 040,000	0,44%
BTE 2010 AP	7 000	140 000,000	140 291,200	0,12%
BTE 2011B	5 000	350 000,000	361 220,000	0,32%
BTE 2016	10 000	800 000,000	832 312,000	0,73%
BTK 2009 CA	10 000	466 655,332	481 788,240	0,42%
CIL 2013/1B	5 000	300 000,000	314 252,000	0,27%
CIL 2014/1	5 000	100 000,000	101 232,000	0,09%
CIL 2014/2	3 000	120 000,000	124 876,800	0,11%
CIL 2015/2	10 000	600 000,000	633 800,000	0,55%
CIL 2016/1	10 000	600 000,000	613 608,000	0,54%
CIL 2016/2	10 000	800 000,000	829 984,000	0,73%
CIL 2017-1	10 000	800 000,000	812 792,000	0,71%
CIL 2017-2	5 000	500 000,000	517 424,000	0,45%
HL 2013/2B	7 500	450 000,000	465 588,000	0,41%
HL 2014-1AA	10 000	400 000,000	422 536,000	0,37%
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 053 816,000	0,92%
HL 2015-2B	14 000	1 400 000,000	1 445 046,400	1,26%
HL 2016/1	5 000	300 000,000	304 780,000	0,27%
HL 2016-1	10 000	600 000,000	609 560,000	0,53%
HL 2016-02	10 000	1 000 000,000	1 052 824,000	0,92%
HL 2017-02	4 500	450 000,000	456 426,000	0,40%
HL 2017-02B	3 000	300 000,000	304 284,000	0,27%
HL 2017-03	5 000	500 000,000	521 744,000	0,46%
HL 2017-1	12 000	1 200 000,000	1 248 105,600	1,09%
MODSING2012	5 000	200 000,000	206 412,000	0,18%
SERVICOM16	1 000	100 000,000	100 556,800	0,09%
STB2008/1B	25 000	937 500,000	958 960,000	0,84%
TL 2013/2	2 000	120 000,000	124 756,800	0,11%
TL 2015-1B	5 000	400 000,000	406 512,000	0,36%

TL SUB 2016	2 500	250 000,000	259 204,000	0,23%
TLG 2016-1 B	15 000	1 500 000,000	1 545 612,000	1,35%
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	356 941,200	0,31%
ATTIJ LEASING 2017-1	14 000	1 400 000,000	1 467 300,800	1,28%
TLG 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 026 792,000	0,90%
UIB 2009-1 C	60 000	3 300 000,000	3 332 160,000	2,91%
UIB 2011-1 B	15 000	975 000,000	979 848,000	0,86%
UIB 2011-1BB	5 000	325 000,000	326 616,000	0,29%
UIB 2011-2	10 000	142 842,142	147 346,142	0,13%
UIB 2011-22	10 000	142 842,142	147 346,142	0,13%
UIBSUB2016	16 000	1 280 000,000	1 335 641,600	1,17%
UNICTOR 2013	15 000	300 000,000	316 200,000	0,28%
UNICTOR 2013	9 500	190 000,000	200 260,000	0,18%
UNIFAC 2015B	4 800	288 000,000	299 719,680	0,26%
UNIFAC15B1	3 200	192 000,000	199 813,120	0,17%
TOTAL		54 475 223,712	53 860 495,420	47,07%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2018	En % de l'actif net
BTA 5.50% 10/2020	13 000	12 975 690,000	13 589 218,767	11,88%
BTA 5.50% 10/2020A	4 000	3 991 160,000	4 179 938,083	3,65%
BTA 5.6 -08/2022	4 000	3 912 240,000	3 935 806,027	3,44%
BTA 5.6 -08/2022B	11 000	10 981 300,000	11 046 106,575	9,65%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	3 967 528,767	3,47%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	493 241,096	0,43%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	492 811,096	0,43%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	493 241,096	0,43%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	493 026,096	0,43%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	986 242,192	0,86%
BTA13042028	1 000	915 000,000	940 111,200	0,82%
TOTAL		39 515 140,000	40 617 270,995	35,49%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations	812 730,063	2 402 187,282	917 942,256	2 639 538,652	3 561 697,527
Dividendes	0,000	651 630,386	0,000	761 990,843	761 990,843
Revenus des BTA	454 273,914	1 367 164,044	792 687,153	2 430 165,182	3 175 148,876
TOTAL	1 267 003,977	4 420 981,712	1 710 629,409	5 831 694,677	7 498 837,246

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est nul au 30/09/2018.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placement en compte courant à terme	77 740,088	350 673,741	260 269,696	819 121,828	1 080 373,996
Revenus des Certificats de dépôt	13 414,841	166 697,282	93 890,147	121 863,134	242 631,209
Revenus de Comptes Rémunérés	111 758,636	280 687,445	69 300,000	194 597,798	266 843,482
Revenus des Pensions Livrées	105 507,489	186 284,059	107 161,614	183 241,628	243 071,884
TOTAL	308 421,054	984 342,527	530 621,457	1 318 824,388	1 832 920,571

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2018 à 20 126 224,153 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	5 500 000,000	5 550 855,890	4,85%
Avoirs en banque		14 575 368,263	12,74%
TOTAL	5 500 000,000	20 126 224,153	17,59%

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT061218	AMEN BANK	06/12/2018	1 506 604,274	8,37%
PLACT281118	AMEN BANK	28/11/2018	2 011 740,931	8,37%
PLACT301018	AMEN BANK	30/10/2018	2 032 510,685	8,15%
TOTAL			5 550 855,890	

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Intérêt courus /compte rémunéré	45 159,986	64 108,598	31 778,680
Intérêts intercalaires à recevoir	2 835,039	0,000	2 650,236
Total	47 995,025	64 108,598	34 428,916

3.5 Dettes sur Opérations de Pensions Livrées

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2018.

3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Gestionnaire	22 552,479	39 772,748	29 902,494
Dépositaire	213 089,224	604 546,254	315 122,625
Total	235 641,703	644 319,002	345 025,119

3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Retenue à la Source	154 208,971	6 620,648	94 798,589
Jetons de Présence	19 350,001	21 057,799	22 500,000
TCL	2 278,982	1 728,038	1 540,856
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0,000	426 945,074	0,000
CMF	9 752,370	15 909,074	14 849,063
Total	185 590,324	472 260,633	133 688,508

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2017	152 430 466,794
Souscriptions	392 396 160,924
Rachats	-433 695 608,414
Frais de négociation de titres	-141,593
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	26 165,000
VDE / titres OPCVM	2 100,231
+/-V réalisée emp.société	-714,800
+/- V réal/titres Etat	-28 459,808
+/- V réal/ titres OPCVM	-546 837,005
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	3 316,040
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-734 569,183
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	824 435,658
Capital au 30-09-2018	110 676 313,844

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 s'élève à -43 644 094 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/09/2018 est de 1 117 584 contre 1 532 910 au 31/12/2017.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	1 394
Nombre d'actionnaires entrants	41
Nombre d'actionnaires sortants	-212
Nombre d'actionnaires au 30-09-2018	1 223

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2018 s'élèvent à 3 756 569,797 DT contre 5 646 511,172 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017	Au 31/12/2017
Sommes distribuables des exercices antérieurs	571,645	638,835	539,568
Résultat d'exploitation	4 396 310,044	5 321 363,289	6 875 796,048
Régularisation du résultat d'exploitation	-640 311,892	-150 576,022	-1 229 824,444
Total	3 756 569,797	5 171 426,102	5 646 511,172

3.10- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique est nul au 30/09/2018.

3.11- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de :

- 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux en vigueur de 18% pour l'année 2017),
- 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19% pour l'année 2018).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de :

- 0,59% de l'actif d'Amen Première Sicav pour l'année 2017 (taux TVA en vigueur 18%),
- 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav pour l'année 2018 (taux TVA en vigueur 19%),

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	76 301,682	252 931,864	125 479,977	360 552,768	474 000,000
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	7 375,000	22 125,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	182 730,245	599 651,468	294 278,859	848 738,677	1 131 448,086
Total	266 469,427	874 895,832	427 133,836	1 231 416,445	1 634 948,086

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	31 081,412	101 172,758	50 191,991	144 214,559	192 481,519
Sces bancaires et assimilés	902,586	2 550,991	1 115,333	2 236,478	3 040,521
TCL	1 919,559	11 044,614	6 308,574	13 969,220	20 851,694
Jetons de présence	5 690,000	19 350,000	3 496,000	10 374,000	33 816,201
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0,000	0,000	143 878,926	426 945,074	570 823,748*
Total	39 593,557	134 118,363	204 990,824	597 739,331	821 013,683

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 570.824 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE

La Société CARTHAGE CEMENT

Siège social: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société de CARTHAGE CEMENT, publie ci-dessous, ses états financiers Intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes: Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed HZAMI.

BILAN
Arrête au 30 juin
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	30-juin 2018	30-juin 2017	31-déc 2017
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		3 706 484	3 560 928	3 598 843
Moins : amortissements		(1 856 279)	(1 550 443)	(1 705 617)
	1	<u>1 850 205</u>	<u>2 010 485</u>	<u>1 893 226</u>
Immobilisations corporelles		977 059 98	965 594 091	970 051 257
Moins : amortissements		(277 039 081)	(234 939 663)	(256 320 133)
	2	<u>700 020 906</u>	<u>730 654 428</u>	<u>713 731 124</u>
Immobilisations financières		8 106 828	7 787 898	6 043 949
Moins : provisions		(96 217)	(124 967)	(124 967)
	3	<u>8 010 611</u>	<u>7 662 931</u>	<u>5 918 982</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>709 881 722</u>	<u>740 327 844</u>	<u>721 543 332</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>709 881 722</u>	<u>740 327 844</u>	<u>721 543 332</u>
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		42 876 946	68 484 880	74 274 129
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)	(472 805)
	4	<u>42 404 141</u>	<u>68 012 075</u>	<u>73 801 324</u>
Clients et comptes rattachés		43 777 172	28 384 470	30 090 067
Moins : Provisions		(2 213 901)	(2 445 640)	(2 226 444)
	5	<u>41 563 271</u>	<u>25 938 830</u>	<u>27 863 623</u>
Autres actifs courants	6	23 929 481	22 684 356	21 739 218
Liquidités et équivalents de liquidités	7	2 678 343	1 365 552	5 382 152
<u>Total des actifs courants</u>		<u>110 575 236</u>	<u>118 000 813</u>	<u>128 786 316</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>820 456 958</u>	<u>858 328 656</u>	<u>850 329 648</u>

BILAN
Arrête au 30 juin
(exprimé en dinar tunisien)

<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2018</u>	<u>30-juin</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2017</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social	172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012	117 321 012
Résultats reportés	(53 460 640)	(27 986 894)	(27 986 893)
Amortissements différés	(200 270 182)	(156 811 160)	(156 811 161)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>38 122 638</u>	<u>107 055 406</u>	<u>107 055 406</u>
Résultat net de la période	(47 392 275)	(27989 797)	(68 932 768)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>8</u>	<u>(9 269 637)</u>	<u>79 065 609</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	9	342 423 853	354 797 524
Crédits bail	10	1 983 628	2 257 468
Comptes courants actionnaires	11	109 912 868	102 232 529
Provisions pour risques et charges	12	5 017 633	3 332 052
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>459 337 982</u>	<u>462 619 574</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	92 671 269	91 734 320
Autres passifs courants	14	84 259 435	72 513 793
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	193 457 909	152 395 361
<u>Total des passifs courants</u>		<u>370 388 613</u>	<u>316 643 474</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>829 726 595</u>	<u>779 263 047</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>820 456 958</u>	<u>850 329 648</u>

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 30 juin
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2018</u>	<u>30-juin</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2017</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	16	114 183 913	89 339 489	172 929 203
Production immobilisée	17	6 151 959	6 475 509	9 505 097
Total produits d'exploitation		120 335 872	95 814 998	182 434 300
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>				
Variation des stocks de produits finis et des encours		32 092 089	(2 023 524)	(10 582 564)
Achats d'approvisionnements consommés	18	61 076 496	58 399 846	124 278 750
Charges de personnel	19	14 129 557	15 166 763	28 553 499
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	22 638 915	22 402 397	44 326 267
Autres charges d'exploitation	21	8 901 456	6 253 907	12 994 907
Total des charges d'exploitation		138 838 513	100 199 389	199 570 859
RESULTAT D'EXPLOITATION		(18 502 641)	(4 384 390)	(17 136 559)
Charges financières nettes	22	(26 670 303)	(23 258 099)	(49 392 236)
Produits des placements		21 025	9 347	87 992
Autres gains ordinaires	23	229 436	178 365	1 339 194
Autres pertes ordinaires	24	(2 242 813)	(329 815)	(3 429 900)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(47 165 296)	(27 784 593)	(68 531 509)
Impôt sur les bénéfices		(226 979)	(205 204)	(401 259)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(47 392 275)	(27 989 797)	(68 932 768)

ETAT DE FLUX
Relatif à l'exercice clos au 30 juin
(exprimé en dinar tunisien)

	30-juin 2018	30-juin 2017	31-déc 2 017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	110 006 858	108 666 058	208 492 377
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(97 950 883)	(81 146 797)	(163 495 282)
Intérêts payés	(2 373 995)	(2 125 952)	(5 657 026)
Impôts et taxes payés	(238 184)	-	(47 408)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9 443 797	25 393 309	39 292 661
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(382 756)	(205 308)	(4 123 665)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(239 464)	(2 339 156)	(786 456)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(622 221)	(2 544 464)	(4 910 121)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	64 154 040	-	214 385 833
Remboursements des emprunts bancaires	(63 498 143)	(24 517 573)	(239 557 786)
Remboursements des crédits leasing	(999 737)	(1 681 601)	(3 497 097)
Intérêts payés sur remboursement d'emprunt	(13 577 364)	(12 262 666)	(27 666 967)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(13 921 204)	(38 461 840)	(56 336 017)
Variation de trésorerie	(5 099 628)	(15 612 995)	(21 953 477)
Trésorerie au début de la période/de l'exercice	(35 298 025)	(13 344 548)	(13 344 548)
Trésorerie à la clôture de la période/de l'exercice	(40 397 653)	(28 957 543)	(35 298 025)

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	<u>(7.395.875)</u>
<u>Apport net</u>	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaire rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelage de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement.

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2017.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2018 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et outillage industriel	30 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provision pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de

rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Difficultés de trésorerie

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulé suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local
- La baisse significative des exports notamment en 2017 du fait des difficultés d'export, notamment en 2017 pour les marchés limitrophes de la Tunisie à savoir l'Algérie et la Libye
- Les arrêts de production qu'a connu la société à partir du 15 mars au 15 avril 2018 suite à un incident survenu avec NLS, la société sous-traitante de l'exploitation de l'usine de ciment, et son personnel. Ceci a provoqué l'arrêt de la production du clinker ce qui a été à l'origine de l'arrêt partiel de l'activité de ciment (marché local).

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 301 millions de DT au 30 juin 2018 (y compris la perte de la période s'élevant à 47 millions de DT). La société affiche aussi un besoin en fond de roulement significatif vu que les passifs courants excèdent largement les actifs courants de la société.

Courant 2015, la société a déjà procédé à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie, se sont poursuivies en 2016 et 2017, la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a conclu début 2018 des nouveaux accords de rééchelonnement de ses dettes bancaires avec quelques institutions financières. Elle a obtenu aussi des accords de rééchelonnement de ses dettes envers l'administration fiscale et la sécurité sociale. Par ailleurs, la société a conclu un contrat important d'export de Clinker qui a permis de booster les ventes en 2018 et améliorer ainsi la situation de trésorerie de la société. Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2018-2022 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

V. Contrôles fiscaux et sociaux en cours

V-1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société

V-2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 le recalcul des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un complément d'impôt de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

V-3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels. Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT.

La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation d'office précitée. A l'état actuel des choses, aucune décision de justice n'a été rendue.

Une provision de de 1.907.813 DT a été constatée par la société au niveau des états financiers au 31 décembre 2017 en couverture à ces différents contrôles fiscaux susmentionnés.

V-4 Contrôle social

La société a reçu en février 2018 une notification d'un contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la société courant le mois de juin 2018 et font état d'un redressement de 2.892.327 DT provisionné à hauteur de 1.446.312 DT.

A/ACTIFS

NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2018 un solde de 1.850.205, contre 1.893.226 DT au 31 décembre 2017, soit une baisse de 43.022 DT qui s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	387 965	280 324	257 493
Logiciels	605 770	605 770	590 686
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	401	401	401
Immobilisations incorporelles brutes	3 706 484	3 598 843	3 560 928
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 856 279)	(1 705 617)	(1 550 443)
Immobilisations incorporelles nettes	1 850 205	1 893 226	2 010 485

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2018 un solde net d'amortissements de 700.020.905 DT contre 713.731.124 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 758 245	3 589 170	3 601 657
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	459 535 308	450 028 824	449 861 312
Installations climatiseurs	102 066	102 066	127 400
Installations téléphoniques	162 560	162 560	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	20 976 915	20 638 585	20 638 585
Matériel de transport	975 051	972 698	972 698
Matériel de transport acquis en leasing	4 289 857	4 289 857	4 289 857
Matériel industriel	13 139 060	13 049 060	13 019 293
Matériel informatique	1 056 683	984 131	1 096 059
Mobilier & Matériel de bureau	1 004 072	981 154	983 024
Outillage industriel	337 620 038	337 544 333	337 466 766
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	12 141 786	12 141 786	12 141 786
Immobilisations corporelles en cours	7 562 474	10 831 162	6 787 650

Immobilisations corporelles brutes	977 059 987	970 051 257	965 594 091
Amortissements des immobilisations corporelles	(277 039 081)	(256 320 133)	(234 939 663)
Immobilisations corporelles nettes	700 020 906	713 731 124	730 654 428

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 30/06/2018	
	AU 31/12/2017	Additions 2018	Transfert 2018	Cession/Régul 2018	AU 30/06/2018	AU 31/12/2017	Dotation 2018	Cession/Régul 2018		AU 30/06/2018
Fonds de commerce	2 700 000				2 700 000	1 080 370	66 575		1 146 945	1 553 055
Logiciels	605 771				605 771	538 871	55 368		594 239	11 532
Licence	280 324	107 641			387 965	74 029	28 719		102 748	285 217
Frais de recherches et de développements	12 348				12 348	12 348			12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	401				401				-	401
Total immobilisations incorporelles	3 598 844	107 641	-	-	3 706 485	1 705 617	150 662	-	1 856 280	1 850 205
Terrain	2 965 922				2 965 922	-			-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 589 170	145 628	23 448		3 758 245	1 696 331	131 893		1 828 223	1 930 022
Carrière	111 707 060		9 506 484		121 213 544	26 809 694	1 117 071		27 926 765	93 286 779
Constructions	450 028 824				450 028 824	108 361 230	10 072 542		118 433 772	331 595 051
Installations techniques cimenterie	337 544 333	78 981		(3 276)	337 620 038	71 111 536	8 413 577		79 525 112	258 094 925
Installation climatiseurs	102 066				102 066	102 066			102 066	-
Installation téléphonique	162 560				162 560	162 560			162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	20 638 585	338 330			20 976 915	17 560 689	618 066		18 178 755	2 798 160
Matériel de transport	972 698	2 353			975 051	925 018	14 370		939 387	35 663
Matériel de transport acquis en leasing	4 289 857				4 289 857	3 345 672	190 464		3 536 136	753 721
Matériel industriel	13 049 060	90 001			13 139 060	12 480 240	51 290		12 531 529	607 531
Matériel informatique	984 131	72 552			1 056 683	935 548	20 398		955 946	100 737
Mobilier & Matériel de bureau	981 154	22 918			1 004 072	776 700	31 049		807 749	196 323
Matériels Ready Mix	62 889				62 889	22 657	1 551		24 208	38 681
Matériels Ready Mix acquis en leasing	12 141 786				12 141 786	12 030 192	56 678		12 086 871	54 916
Immobilisations corporelles encours	10 831 162	6 151 959	(9 529 931)	109 284	7 562 473				-	7 562 473
Total immobilisations corporelles	970 051 257	6 902 722	-	106 008	977 059 987	256 320 135	20 718 947	-	277 039 081	700 020 906
Total des immobilisations	973 650 100	7 010 363	-	106 008	980 766 469	258 025 751	20 869 610	-	278 895 360	701 871 109

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Titres de participation	350 883	350 883	350 883
Prêts au personnel	618 234	281 940	473 549
Dépôts et cautionnements versés	7 137 711	5 411 126	6 963 465
Immobilisations financières brutes	8 106 828	6 043 949	7 787 898
Moins : provisions	(96 217)	(124 967)	(124 967)
Immobilisations financières nettes	8 010 611	5 918 982	7 662 931

NOTE N°4 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2018 à 42.404.141 DT contre 73.801.324 DT au 31 Décembre 2017, enregistrant ainsi une baisse de 31.397.183 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Pièces de rechanges	6 294 416	5 606 979	5 391 396
Stock destiné à la vente	796 690	796 690	1 124 300
Produits finis Agrégats	1 409 240	1 659 822	2 211 169
Produits semi-finis Agrégats	27 194 297	25 536 270	23 921 694
Stocks Ciments	1 118 111	3 391 529	2 596 238
Matières premières READYMIX	93 997	109 979	111 250
Stocks Matières premières cimenterie	1 553 513	1 322 683	3 300 389
Stocks Clinker	2 898 558	34 124 674	27 424 155
Emballages	1 518 125	1 725 503	2 404 289
Total stock brut	42 876 947	74 274 129	68 484 880
Moins : Provisions	(472 805)	(472 805)	(472 805)
Total stock net	42 404 141	73 801 324	68 012 075

NOTE N°5: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Clients Agrégats	20 306 177	20 904 067	21 242 695
Clients Ciments	15 669 076	1 112 590	1 065 659
Clients Ready mix	3 067 957	3 466 616	3 193 073
Clients Douteux	2 213 901	2 226 445	2 445 640
Clients, effets à recevoir	78 242	87 701	73 563
Clients Avoir à établir	-	(1 955)	(637 141)
Clients, effets à l'encaissement	-	113 797	-
Clients, chèques à l'encaissement	2 441 819	2 180 807	1 000 981
Total brut	43 777 172	30 090 067	28 384 470
Moins : Provisions	(2 213 901)	(2 226 444)	(2 445 640)
Total net	41 563 271	27 863 623	25 938 830

NOTE N°6 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2018 à 23.929.481 DT contre 21.739.218 DT au 31 décembre 2017 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Personnel avances et acomptes	231 365	-	-
Etat impôts et taxes	10 645 034	10 470 158	10 426 148
BINA Trade	1 561 287	1 561 287	1 473 282
BINA Holding	23 606	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promotourisme	18 666	18 666	18 666
TunisiaMarble&Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère	148 981	151 481	153 981
Jugartha Manutention	3 900	3 900	3 900
Produits à recevoir(*)	9 113 686	8 303 076	8 357 969
Charges constatées d'avance	1 620 441	644 529	1 661 889
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Autres	-	-	2 400
Total brut	24 369 525	22 179 262	23 124 401
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(440 045)	(440 045)	(440 045)
Total net	23 929 481	21 739 218	22 684 356

(*) La société a constaté courant 2016 un produit à recevoir de 8.229.558 DT correspondant à

une partie du gain attendu de l'abandon des dettes dues aux constructeurs de la cimenterie, groupement FLSSMITH, EKON et PROKON. Un litige oppose actuellement Carthage Cement à ces sociétés et porte principalement sur les éléments suivants :

- i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
- ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueuses au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
- iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs de la cimenterie et de l'avancement des procédures judiciaires en cours, le management a procédé à la constatation d'un gain de 8.229.558 DT correspondant au montant que le management et les avocats de la société considèrent comme raisonnablement acquis (correspondant à l'annulation de l'effet du MoU du 29 janvier 2014) et un minimum au stade actuel des procédures et des négociations. Le montant définitif du profit éventuel sera constaté dans les comptes de la société une fois les négociations achevées et un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif sera émis.

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2018 2.678.343 DT contre 5.382.152 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Banques (a)	232 374	5 010 423	2 728
Blocage et déblocage	2 426 948	344 276	1 350 840
Caisses	19 021	27 453	11 984
Total brut	2 678 343	5 382 152	1 365 552

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Banque de Tunisie	205 610	153 888	-
AL BARAKA	4 956	3 915	1 592
North Africa INT BANK	-	680	954
Attijari Bank		4 851 940	
Zitouna Bank	4 336	-	182
STUSID	17 471	-	-
TOTAL BRUT	232 374	5 010 423	(213 283)

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°8 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres totalisent au 30 juin 2018 un solde de négatif de 9.269.637 contre un solde positif de 38.122.638 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit.

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(53 460 640)	(27 986 894)	(27 986 895)
Amortissements différés	(200 270 183)	(156 811 161)	(156 811 159)
<u>Total capitaux propres avant résultat de la période</u>	<u>38 122 638</u>	<u>107 055 406</u>	<u>107 055 406</u>
Résultat de la période	(47 392 275)	(68 932 768)	(27 989 797)
Total des capitaux propres	(9 269 637)	38 122 638	79 065 609

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2018, le résultat déficitaire 2018 a été affecté en amortissements différés de 43.459.022 DT et résultats reportés de 25.473.746 DT.

La structure du capital se présente au 30 juin 2018 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Public	54 820 953	1	54 820 953	31,85%
Groupe Naifer	11 759 452	1	11 759 452	6,83%
Etat TUNISIEN	10 819 622	1	10 819 622	6,29%
Groupe Horchani	3 221 225	1	3 221 225	1,87%
Groupe Abdelhamid Khechine	3 008 882	1	3 008 882	1,75%
TRUST COMPANY	2 026 917	1	2 026 917	1,18%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Impact de la modification comptable sur les comptes 2015</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2016	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(25 669 028)	(113 135 872)	-	(45 993 154)	107 055 406
Affectation du résultat 2016	-	-	-	-	(2 317 866)	(43 675 288)	-	45 993 154	-
Résultat de la période close le 31 Décembre 2017	-	-	-	-	-	-	-	(68 932 768)	(68 932 768)
Soldes au 31 Décembre 2017	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(27 986 894)	(156 811 160)	-	(68 932 768)	38 122 638
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	(25 473 746)	(43 459 022)	-	68 932 768	-
Résultat de la période close le 30 Juin 2018	-	-	-	-	-	-	-	(47 392 275)	(47 392 275)
Soldes au 30 Juin 2018	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(53 460 640)	(200 270 182)	-	(47 392 275)	(9 269 637)

NOTE N° 9 : EMPRUNTS

Tableau des Emprunts au 30/06/2018:

	Solde au 31/12/2017			Mouvement de la période				Solde au 30/06/2018		
	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Additions LT / Rééchelonnement</u>	<u>Remboursement LT / Rééchelonnement</u>	<u>Remboursement CT / Rééchelonnement</u>	<u>Reclassements LT/CT</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
Amen Bank	19 441 174	16 086 791	3 354 383	-	-	1 946 721	1 149 253	17 494 453	14 937 538	2 556 915
BTK	32 700 000	27 113 112	5 586 888	-	-	607 373	1 643 974	32 092 627	25 469 138	6 623 489
ATTIJARI BANK	27 459 488	23 851 927	3 607 561	30 000	495 759	2 555 733	1 362 279	24 437 996	22 023 889	2 414 107
ATB	13 464 732	10 301 568	3 163 164	-	-	694 439	919 268	12 770 293	9 382 300	3 387 993
BH	57 364 083	46 953 913	10 410 170	-	-	-	3 640 078	57 364 083	43 313 835	14 050 248
STB	54 235 159	52 263 283	1 971 877	-	-	340 870	4 876 464	53 894 290	47 386 819	6 507 471
BT	99 707 881	94 778 059	4 929 822	-	-	-	7 354 461	99 707 881	87 423 598	12 284 284
STUSID	13 199 168	9 899 889	3 299 279	3 754 068	-	3 299 279	1 203 821	13 653 957	12 450 136	1 203 821
BNA	59 982 787	44 765 040	15 217 747	-	-	-	3 975 477	59 982 787	40 789 563	19 193 224
BIAT	25 300 000	20 835 294	4 464 706	-	-	-	1 488 235	25 300 000	19 347 059	5 952 941
BTL	18 911 585	13 998 375	4 913 210	-	-	-	1 272 762	18 911 585	12 725 613	6 185 972
BTE	12 271 171	8 034 512	4 236 659	-	-	-	860 147	12 271 171	7 174 365	5 096 806
<u>Total des emprunts</u>	<u>434 037 228</u>	<u>368 881 763</u>	<u>65 155 466</u>	<u>3 784 068</u>	<u>495 759</u>	<u>9 444 415</u>	<u>29 746 219</u>	<u>427 881 123</u>	<u>342 423 853</u>	<u>85 457 270</u>

NOTE N°10 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse au 30 Juin 2018 un solde de 1.983.628 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2019	544 012	454 750	88 406
2020	998 581	891 575	107 006
2021	493 043	457 614	35 430
2022	185 336	179 689	5 647
Total général	2 220 973	1 983 628	236 489
Total à moins d'un an	1 463 549	1 207 689	255 852
Total à plus d'un an	2 220 973	1 983 628	236 489

NOTE N°11 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 Juin 2018 à 109.912.868 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	23 222 199	21 425 919	19 879 779
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	30 303 305	27 850 390	25 965 387
Total	109 912 868	105 663 673	102 232 530

NOTE N°12 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 Juin 2018 à 5.017.633 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 454 135	1 349 063	1 286 779
Autres provisions pour risques et charges	2 562 237	1 263 499	1 044 012
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
Total	5 017 633	3 613 823	3 332 052

NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 Juin 2018 un solde de 92.671.269 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Fournisseurs d'exploitation	40 835 555	42 519 692	40 145 397
Fournisseurs, effets à payer	33 424 404	31 846 984	34 594 541
Fournisseurs d'immobilisations(*)	16 162 070	15 859 186	16 866 502
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Autres fournisseurs	2 154 772	2 138 347	24 355
Retenue de garantie	92 985	92 985	102 042
Total	92 671 269	92 458 677	91 734 320

* Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers les fournisseurs constructeurs de la cimenterie pour un montant de 15.949.924 DT. Un différend oppose actuellement Carthage Cement avec lesdits fournisseurs et ladite dette a été gelée suite à la décision du tribunal en l'attente de la résolution des différends. Cette dette libellée en monnaie étrangère n'a pas ainsi fait l'objet d'une actualisation au cours de change de clôture et ce du fait qu'elle a fait l'objet d'une décision de gel. Des négociations sont en cours avec les fournisseurs pour trouver un accord à l'amiable (Voir note n°6).

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2018, un total de 84.259.435 DT, contre 80.170.196 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-18</u>	<u>31-déc-17</u>	<u>30-juin-17</u>
Clients, avances et acomptes	13 479 511	21 121 915	19 873 698
Etat impôts et taxes	38 754 912	31 558 168	27 245 473
Amende Exploitation carrière	436 279	863 998	680 070
Rémunérations dues au personnel	9 293	1 519 301	864 723
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	5 768	5 768	5 768
Grande immobilière du nord	14 209	14 209	14 209
CNSS	12 633 467	11 422 694	9 487 423
Personnel, charges à payer	10 058 929	6 808 049	7 402 136
Congé à payer	1 067 812	828 084	1 041 436
Dette envers Karama Holding	5 710 895	5 538 895	5 837 790
Autres passifs courants	342 000	342 000	-86 889
Provisions pour risques et charges	1 722 132	124 281	124 281
Compte d'attente	1 613	218	1 060
Total	84 259 435	80 170 196	72 513 793

NOTE N°15 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2018 un solde de 193.457.909 DT contre 158.848.097 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	85 457 270	65 155 466	74 525 194
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	1 207 689	1 467 122	1 818 898
Intérêts courus	17 736 346	12 378 726	9 462 105
Billet de trésorerie	3 500 000	4 500 000	5 500 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	30 363 000	22 549 000	23 989 000
Crédit financement devises	12 117 608	12 117 606	6 777 071
Concours bancaire (a)	43 075 996	40 680 177	30 323 094
Total	193 457 909	158 848 097	152 395 361

(a) Les banques qui totalisent au 30 Juin 2018 un solde de 43.075.996 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Arab Tunisian Bank	195 710	28 662	107 170
Banque Tuniso-Libyenne	1 138 108	988 031	397 544
Banque de Tunisie	11 108 706	10 213 153	7 219 519
Qatar National Bank	456 384	532 321	25 469
Banque Internationale Arabe de Tunisie	631 165	265 101	1 887 078
Banque Nationale Agricole	14 670 151	17 758 953	13 901 883
Banque de l'Habitat	4 816 358	6 179 296	447 897
Société Tunisienne de Banque	3 497 025	3 629 108	3 162 773
Amen Bank	2 210 077	642 057	671 570
STUSID Bank	-	370 981	2 000 295
Banque tuniso-koweïtienne	881 365	50 962	235 146
Banque de Tunisie et des Emirats	172 375	21 293	225 035
Union Internationale de Banques	156	154	87
Attijari Bank	3 297 674	-	41 629
NORTH AFRICA INT BANK	742	-	-
Zitouna Bank	-	105	-
Total	43 075 996	45 161 711	30 323 095

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°16 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Ventes des produits de carrière	12 690 794	24 292 870	11 285 410
Ventes de béton prêt à l'emploi	5 844 779	14 500 987	8 227 047
Ventes Clinker à l'export	32 805 161	-	-
Ventes ciments	60 845 444	129 464 483	67 305 139
Ventes Palettes	1 678	17 920	4 191
Pompage et transport Béton	1 397 990	3 393 150	1 921 406
Chargements et transports Agrégat	550 358	1 072 755	521 651
Chargements et transports Ciment	47 709	187 038	74 644
Total	114 183 913	172 929 203	89 339 489

NOTE N°17 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Travaux piste carrière	159 225	519 963	455 052
Travaux préparatoires	-	3 226 919	1 949 390
Aménagements front	4 654 002	3 268 091	1 954 697
Aires de stockage	1 338 732	2 484 381	2 110 942
Production immobilisée RM	-	5 744	5 428
Total	6 151 959	9 505 097	6 475 509

NOTE N°18 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Explosifs	1 099 678	1 834 962	886 457
Gasoil et Lubrifiants	1 832 204	3 362 717	1 675 323
Pièces de rechange	2 394 110	3 022 162	1 241 887
Achats de matières premières Ready mix	694 679	1 166 125	910 563
Achats de matières consommables cimenterie	1 506 778	18 237 889	14 543 766
Achats emballages	4 759 800	10 247 385	5 081 686
Autres achats	2 216 236	4 012 216	1 956 541
Prestation O&M NLS	13 275 746	31 996 857	13 012 244
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	33 552 025	43 329 576	15 289 577
Achats non stockés de matières et fournitures	440 146	985 368	488 100
Variation de stocks des pièces de rechange	(394 444)	574 151	415 296
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(277 011)	(78 493)	(32 937)
Variation de stock matière premières cimenterie	(23 451)	5 587 835	2 931 343
Total	61 076 496	124 278 750	58 399 846

NOTE N°19 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Salaires et compléments de salaires	11 539 200	23 379 990	12 689 654
Cotisations sociales	2 391 061	4 798 839	2 300 333
Autres charges sociales	199 296	374 670	176 776
Total	14 129 557	28 553 499	15 166 763

NOTE N°20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	150 662	301 415	154 217
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	20 718 948	43 157 607	21 706 358
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	-	-	8 096
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 758 356	668 231	386 460
Dotations aux provisions pour créances douteuses	10 949	199 014	147 266
Total	22 638 915	44 326 267	22 402 397

NOTE N°21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Loyers et charges locatives	1 601 601	3 316 161	1 674 722
Entretiens et réparations	778 611	1 582 053	693 670
Assurances	1 065 071	2 132 924	1 032 579
Études, recherches et divers services extérieurs	28 130	87 055	34 698
Jetons de présence	-	23 500	-
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>3 473 413</u>	<u>7 141 693</u>	<u>3 435 669</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	605 933	1 029 225	556 709
Publicités, publications, relations publiques	25 297	102 106	91 294
Déplacements, missions et réceptions	189 821	317 835	123 060
Dons et subventions	164 930	507 690	160 667
Transports	946 428	2 170 918	1 139 855
Transports sur vente export	2 762 419	-	-
Frais postaux et de télécommunications	165 091	306 876	160 702
Services bancaires et assimilés	303 484	886 688	305 793
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 163 403</u>	<u>5 321 338</u>	<u>2 538 081</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	91 017	318 247	105 742
T.C.L	100 315	108 361	108 361
Droits d'enregistrement et de timbres	4 722	36 061	1 899
Autres impôts et taxes	77 008	116 656	79 943
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>273 062</u>	<u>579 325</u>	<u>295 944</u>
Transfert de charges (autres charges)	(8 422)	(47 449)	(15 787)
Total des autres charges d'exploitation	8 901 456	12 994 907	6 253 907

NOTE N°22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	4 254 195	7 245 149	3 583 371
Intrérêts sur emprunts	18 659 893	33 732 082	15 965 865
Intrérêts sur leasing	179 522	442 037	236 287
Agios débiteurs	993 970	1 816 463	662 518
Frais d'escomptes	1 379 605	2 930 247	1 351 618
Pertes de change	14 855	839 909	827 851
Pénalités de retards	1 188 263	2 386 349	630 590
Total	26 670 303	49 392 236	23 258 099

NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Remboursement Assurance	55 614	763 925	92 165
Reprise sur provisions pour créances douteuses	52 242	313 927	51 079
Autres gains ordinaires	121 580	261 342	35 121
Total	229 436	1 339 194	178 365

NOTE N°24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 2.242.813 DT au 30 Juin 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2017</u>
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	1 869 330	3 417 082	325 631
Autres (pertes ordinaires)	373 483	12 818	4 184
Total	2 242 813	3 429 900	329 815

NOTE N°25: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au 30 juin 2018, s'élèvent 4.249.196 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent au 30 juin 2018 un solde de 109.912.868 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	23 222 199
Intérêts sur compte courant BINA CORP	30 303 305
Total	<u>109 912 868</u>

Carthage Cement a comptabilisé en 2018 la TVA récupérable de 6% relative aux intérêts de BINA CORP depuis 2009 et qui s'élève à 1.788.151 DT et a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 1.874.844 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours du premier semestre 2018:

- Bina Trade a facturé à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 395.842 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 144 127DT au 30 juin 2018.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 30 juin 2018 à 19.430.541 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>30-juin-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Traites impayées	14 837 425	14 837 424
Factures impayés	2 731 830	2 731 829
Autres créances	1 561 287	1 561 287
Chèques en coffre	300 000	300.000
Total des créances BINA TRADE	19 430 541	19 430 540
Solde fournisseur BINA TRADE	(144 127)	(218.199)
Solde BINA TRADE net	19 286 414	19 212 341

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} Août 2016.

La charge constatée à ce titre au 30 juin 2018 s'élève à un montant hors taxes de 289.515 DT.

- Au cours de l'exercice 2018, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 23 982 DT (hors taxes). Le solde client de la société « SONOTRAV» est nul, toutes les factures ont été réglées en 2018.

4- EL KARAMA HOLDING

- En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt au 30 juin 2018 s'élève à 172.000 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 30 juin 2018 à 6.110.894 DT.

5- Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)

- Au cours de l'exercice 2018, la société «OCEAN TRADING COMPANY» dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire, n'a effectuée aucune transaction avec Carthage Cement. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est débiteur de 25.467 DT au 30 juin 2018.
- Au cours de l'exercice 2018, la société « AL Wafa RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 16.374 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société « AL Wafa RENT A CAR » est créditeur de 2.401 DT.

6- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30-juin-18</u>	<u>31-déc-17</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	148 981	151 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	777 569	780 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2018 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 148.981 DT au 30 Juin 2018.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2017. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 3.900 DT au 30 juin 2018.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.
Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2018.

La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2018

NOTE N°26 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	-
*Aval	-
*Autres Garanties	271 348
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561 615 113
*Nantissement	557 256 748
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	23 928 931
d) Impayés Commerciaux non débités	6 578 802
Total	1 149 650 943
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en DTN	9 330 000
Total	9 330 000



Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'expertise Comptable
Imm. PwC Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis - Tunisie.
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789
RC 818851 1997 - Id.Fisc- 033432 B.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44, Fax : +216 71 19 43 20
RC : 8148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 14 novembre 2018

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « Société ») portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres négatifs de 9.269.637 DT, y compris la perte de la période s'élevant à 47.392.275 DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Justification de notre conclusion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 25 aux états financiers intermédiaires relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.286.414 DT au 30 juin 2018 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à l'autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 19.866.247 DT au 30 juin 2018. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre examen limité, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers intermédiaires, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux ainsi que d'un contrôle social, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant les tribunaux. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La Société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 a donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La Société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son

opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

- Un contrôle social couvrant les exercices de 2015 à 2017 dont les résultats ont été notifiés à la Société au cours du mois de juin 2018 et faisant état d'un redressement de 2.892.327 DT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ce contrôle et a comptabilisé une provision de 1.446.312 DT au 30 juin 2018.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces différents contrôles susmentionnés (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non contrôlés). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires des situations évoquées dans le paragraphe «Justification de notre conclusion avec réserves», nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société CARTHAGE CEMENT SA au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note 6, les comptes de la Société au 30 juin 2018 incluent un actif de 8.229.558 DT correspondant au gain constaté en 2016 au titre du profit attendu de l'abandon de dettes de la part des constructeurs de la cimenterie. En fait, des négociations ont été entreprises entre la Société et les constructeurs de la cimenterie et portant sur l'abandon d'une partie des dettes dues par CARTHAGE CEMENT et la prise en charge par les constructeurs des frais de maintenance de certains équipements. Sur la base des résultats des négociations et des propositions faites par les constructeurs, le management a procédé à la constatation d'un actif de 8.229.558 DT correspondant au profit que le management considère raisonnablement acquis. L'incidence finale de cette affaire sera constatée dans les comptes de la Société une fois un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif émis.

- Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV aux états financiers intermédiaires, la Société connaît actuellement des difficultés de trésorerie et d'exploitation et n'arrive pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Le management de la Société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises dont notamment la conclusion des accords de rééchelonnement des dettes bancaires avec quelques institutions financières et des dettes envers l'administration fiscale et la sécurité sociale. Par ailleurs, la Société a conclu un contrat important d'export de Clinker qui a permis d'améliorer les ventes en 2018. Toutefois, malgré les actions entreprises par le management, les réalisations au cours du premier semestre 2018 restent au-dessous du budget approuvé par le conseil d'administration et ce suite à des imprévus qu'a connu la Société au niveau des conditions d'exploitation de la cimenterie au cours du premier semestre 2018. Compte tenu du niveau élevé de son endettement et des réalisations au cours du premier semestre 2018, la capacité de la Société d'honorer ses engagements reste tributaire de l'accès aux sources de financement externes et du soutien financier des actionnaires (actuels et potentiels) de la Société.
- Le rapprochement entre les résultats de l'inventaire physique et l'état théorique de stock de clinker et de ciment au 30 juin 2018 a révélé un écart négatif de 8.699.743 DT qui a été constaté parmi les charges de la période. Le management nous confirme que cet écart est dû principalement à un différend qui oppose CARTHAGE CEMENTE à la société NLSupervision Company A/S (NLS) qui est en charge de l'exploitation de la cimenterie pour le compte de la Société en vertu de contrat de sous-traitance conclu entre les deux parties. Le différend porte sur les quantités produites déclarées par NLS ainsi que sur la méthode de comptage physique des stocks de ciment et de clinker. Les discussions entre les parties sont toujours en cours à la date du présent rapport et en cas d'absence d'un règlement à l'amiable, ce litige pourrait faire l'objet d'un arbitrage conformément aux termes du contrat de sous-traitance susmentionné.

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*

Ahmed BELAIFA

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Mohamed HZAMI